



# L'ECHO DES LANCIERS

## LE MOT DU MAIRE

Nous voici déjà en fin d'année, période de répit et de fête ou chacun aspire à un peu de légèreté et de partage. Je ne vous parlerai donc pas de réforme territoriale ou de baisse des dotations d'état mais plutôt des moments heureux qui ont rythmé la vie de notre commune, au cours de ce dernier semestre.

Celui-ci a débuté par la fête patronale et ses trois bals toujours très populaires bien qu'ils mettent à rude épreuve la joyeuse équipe du Comité des fêtes.

En septembre, l'église Saint-Etienne a résonné de chants sacrés magistralement interprétés par des choristes amateurs encadrés par François Guillaume. Il s'agissait de la première prestation publique de cet ensemble et tous les spectateurs ont été conquis.

Octobre a vu la sortie d'un nouveau disque de Patrick Bouffard et c'est lors d'un bal traditionnel très festif qu'il nous en a donné la primeur.

Le 31 octobre, la salle des fêtes vibrait de sonorités différentes, aux accents plus rock and roll, pour la 8<sup>e</sup> édition de la Nuit des Fers de Lance. Frédéric Pierret, initiateur

de cette manifestation, et ses amis, ne sont jamais à court d'idées pour nous surprendre agréablement.

Dimanche 30 novembre, 1<sup>er</sup> jour de l'Avent, l'Amicale laïque tenait son marché de Noël, au bénéfice des enfants de l'école. Là, pas de musique mais une vingtaine d'exposants et un large choix d'articles en tous genres : artisanat, produits gastronomiques, livres, décoration, etc...

Début décembre, la soirée téléthon organisée de main de maître par Corinne Gaujour nous a permis de découvrir tout le talent naissant d'Anthony Cheminot. Le public était nombreux à reprendre les refrains et l'ambiance était des plus chaleureuse.

Enfin, le 20 décembre, à l'église, la Chavanée a interprété des chants traditionnels de Noël devant une large assistance et chacun a retrouvé un peu de son âme d'enfant.

Rendez-vous, le 10 janvier pour un nouveau bal trad. D'ici là, bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous

Gérard Vernis

## À NOTER SUR VOS AGENDAS

- Samedi 10 janvier : Bal trad et stage de danses avec CAP au Village.
- Dimanche 11 janvier : Vœux du maire.
- Vendredi 30 janvier à 20h00 : Match football amical (séniors).
- Jeudi 26 février : Carnaval de l'école maternelle.
- Vendredi 27 février à 20h00 : Football - BS contre Souvigny (vétérans).
- Jeudi 19 mars : commémoration pour les victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- Dimanche 22 mars : Elections départementales (premier tour).
- Vendredi 27 mars à 20h00 : Football - BS contre Villeneuve (vétérans).
- Dimanche 29 mars: Elections départementales (second tour).
- Vendredi 24 avril à 20h00 : Football - BS contre Toulon (vétérans).
- Vendredi 8 mai : 70<sup>e</sup> anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la fin de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale en Europe.
- Samedi 13 juin : Kermesse de l'école à Saint-Plaisir.
- Samedi 27 juin : grand colloque-débat sur le thème « Les conférences socialistes internationales de Zimmerwald et de Kienthal, Pierre Brizon et ses amis ».
- Samedi 18 juillet : balade communautaire à Saint-Plaisir.
- Du 9 au 31 juillet : Chantier international de jeunes (sous réserve).

### ASSOCIATION INTERMEDIAIRE NORD BOCAGE

Nord bocage s'adresse aux **particuliers** qui ont besoin d'aide dans leur vie quotidienne (ménage, jardinage, petit bricolage, ...) ainsi qu'aux **entreprises**, artisans, collectivités (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse...). L'association gère toutes les tâches administratives (déclaration d'embauche, contrat, fiche de paie, visite médicale ...).

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt sur les factures acquittées dans l'année (selon les plafonds fixés par la loi).

L'association propose aux **demandeurs d'emplois** des missions de travail temporaires correspondant à leurs compétences professionnelles. Elle leur propose également un suivi personnalisé pour les accompagner socialement (orientation vers les organismes compétents afin de résoudre toutes difficultés de santé, financière, de mobilité...) et professionnellement (aide à la recherche d'emploi : rédaction de CV, lettre de motivation...).

Nord Bocage fonctionne en partenariat avec Pôle emploi, les missions locales, les entreprises de travail temporaire d'insertion (Etti, Adef+), les unités territoriales d'action sociale et les assistantes sociales des secteurs, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)...

**Contact** : 1, bd Gambetta - 03320 Lurcy-Lévis.

Tél : 04 70 67 85 59 - Fax : 04 70 67 86 42.

Mail : [air.nordbocage@orange.fr](mailto:air.nordbocage@orange.fr) ↗

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi).

Permanences à **Bourbon l'Archambault**, le lundi de 8h45 à 10h45 à la Mission locale - 8, rue Achille Allier – tél. : 04 70 67 06 45.

### MISSION LOCALE

Le rôle premier de la Mission locale de Moulins et sa région consiste en l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement social et professionnel des **jeunes de 16 à 25 ans** révolu.

Antenne de **Bourbon l'Archambault** : 8, rue Achille Allier. Tél : 04 70 67 06 45

Ouverture : lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 17h30 et vendredi de 13h30 à 16h30.

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Afin de pouvoir mieux répondre à vos attentes, les **dépôts et consultations des offres et demandes d'emplois** se font sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

A noter que le **département** s'est engagé dans une démarche visant à favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de **handicap**. Toutes les offres d'emplois publiées sur le site du CG03 ([www.allier.fr](http://www.allier.fr)) s'adressent en priorité aux fonctionnaires, aux lauréats d'un concours de la fonction publique territoriale et aux personnes ayant une reconnaissance « travailleur handicapé ».

---

### FAIRE GARDER VOS ENFANTS

C'est officiel, le « Relais baby-sitting », s'est créé au centre social Adéquat. Ce relais est composé de dix jeunes âgés de 14 à 17 ans, sensibilisés aux besoins de l'enfant et formés aux premiers secours.

Comment bénéficier du « Relais baby-sitting » ?

C'est très simple, si vous avez besoin de faire garder vos enfants, il vous suffit d'appeler le centre social Adéquat. En fonction de votre demande (âge des enfants, jours, horaires, lieu d'habitation...), l'animateur jeunesse contactera le baby-sitter le plus en adéquation avec votre demande et le jeune aura ensuite en charge de vous contacter afin d'organiser une rencontre préliminaire et d'établir les conditions de garde.

Nathan Dubois - Animateur jeunesse /coordinateur du service « passions mobiles ».

Centre social Adéquat, Place de l'église - 03160 Bourbon l'Archambault.

Tél : 04.70.67.12.63 - [nathan.adequat@orange.fr](mailto:nathan.adequat@orange.fr)

### UNE CHORALE EST NEE

Très beau succès pour le premier concert public de l'ensemble « Tutti Canti » qui rassemble depuis quelques mois des choristes des environs et un chef de chœur franchessois, François Guillaume. Le public, venu très nombreux, a pu apprécier le chant sacré de tradition orale des choristes mis en valeur par l'excellente acoustique de l'église de Franchesse.

## AIDE A DOMICILE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Franchesse a intégré l'**Association d'aide à domicile Nord Allier** qui intervient sur une quinzaine de communes.

Créée en 1980, cette association est présidée par Mme Brigitte Duranthon. Elle emploie 21 salariées de terrain (auxiliaire de vie, agent à domicile) qui assurent la continuité de service tous les jours, dimanches et jours fériés compris quand cela est nécessaire. Elles interviennent dans tous les actes de la vie quotidienne pour l'**aide à la toilette**, le **ménage**, les **courses**, la **préparation des repas** et l'**accompagnement**.

Pour bénéficier des prestations, un dossier est constitué afin d'établir les besoins et de définir le taux de dépendance de la personne.



L'année 2014 a été marquée par une forte augmentation d'heures et de plus en plus de demandes pour le maintien à domicile.

Pour tous renseignements, s'adresser à Marie Bel à la mairie de Pouzy-Mésangy (04 70 66 33 84) tous les jours de 9h00 à 17h30 sauf le mercredi de 9h00 à 12h00.

## JOUETS ET VETEMENTS D'OCCASION POUR LES ENFANTS

L'**association « Les Décidées »** s'est constituée, en 2009, autour de mères de famille qui souhaitaient créer un magasin de jouets et de vêtements d'occasion pour les enfants. Son siège social est au centre associatif, 1 bd Gambetta à Lurcy-Lévis.

Les Décidées récupèrent, s'ils sont en bon état, des vêtements et jouets d'occasion pour enfants ainsi que du matériel informatique.

Renseignements au centre social rural (04 70 67 91 35). Adhésion annuelle et familiale : 5 €.

Situé au rez-de-chaussée du Bâtiment A de la résidence Beau soleil à Lurcy-Lévis (près de la route de Sancoins) l'**Appart des Décidées** est le lieu de récupération, de tri et de remise en état des dons. Animé par des bénévoles et une salariée à mi-temps, c'est un espace convivial d'accueil, d'écoute et d'insertion ouvert à tous.

Des dons de vêtements pour enfants et adultes sont possibles sur prescriptions des assistants sociaux, du centre social, de la Croix Rouge, du CCAS, de l'association Nord Bocage.

L'Appart est ouvert tous les matins, de 8h00 à 11h00 et sur rendez-vous.

Ce qui était hier un rêve, basé sur l'idée simple et écologique de donner une seconde vie à des vêtements et des jouets, est désormais une réalité bien palpable. Il

suffit de pousser la porte du 2-4, place de la République pour s'en rendre compte.



En plus de la vente, un **cyber café** permet d'aller surfer sur le net,

de profiter de conseils en informatique ou de passer un moment à papoter sur les petites et grandes choses de la vie. Convivialité et solidarité alimentent ce lieu unique et branché qui a sans cesse su fédérer les bonnes volontés au fil de sa réalisation.

Ouverte à tous, du mardi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, la **Boutique des Décidées** symbolise le souhait d'habitants et d'habitantes de plus en plus nombreux de contribuer au dynamisme de nos campagnes. Rejoignez-nous !

Co animé par le centre social et l'association « Les Décidées », le **jardin partagé** se situe au 42 rue du capitaine Lafond à Lurcy-Lévis.

Des activités et animations pour tous publics sont organisées régulièrement dans le simple but de créer du lien, d'échanger, de faire ensemble.

Renseignements au centre social (04 70 67 91 35) sur les horaires d'activités potagères et artistiques (selon les saisons). Le jardin est ouvert à tous mais un espace est réservé aux plus petits. N'hésitez pas à le visiter, il est toujours ouvert.

## LE CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS EST A VOTRE ECOUTE

Le Centre social de Lurcy-Lévis propose une multitude de services – de la petite enfance aux aînés, mais sa mission est avant tout d'être à votre écoute pour répondre à vos besoins et à tous vos projets. C'est une structure, un projet et une équipe à la disposition des habitants.



Centre social rural du secteur de Lurcy-Lévis  
1, bd Gambetta 03320 Lurcy-Lévis.

Tel : 04 70 67 91 35

Fax : 04 70 67 91 91

centres-sociaux-allier.com

c.s.lurcy@wanadoo.fr

Directrice : Marinette Bellet

Ouvert le lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

Focus sur **deux exemples représentatifs** d'accueil d'habitants par le centre social :

Le **Bistrot des familles** propose une lumière, un endroit où s'asseoir, quelqu'un avec qui bavarder, rire ou simplement ne rien dire. Un espace public pour un moment en famille, très privé.

A partir d'une guinguette, posée pour l'été à l'étang de Sézeaux à Lurcy-Lévis, nous tissons du lien social en nous appuyant sur une vieille habitude qui disparaît de plus en plus, réinvestir l'espace public, sortir en famille toutes générations confondues, se côtoyer sans forcément s'apprécier, accepter les différences, faire société...

Profiter de l'été en s'implantant trois mois au cœur du canton et redonner l'habitude du rendez-vous tacite, du petit bonjour en passant ou d'un moment partagé pour un concert hebdomadaire.

Un projet partagé réalisé grâce à de nombreux partenaires comme la mairie de Lurcy-Lévis, l'Office du Tourisme, les bénévoles, les artistes locaux, etc... sans qui le Bistrot ne pourrait exister.

Le Ram accueille les **assistants maternels**, les enfants et les parents les mardis et jeudis, de 9h00 à 12h00, lors des matinées d'animations collectives. Il permet aux enfants d'évoluer dans un espace spécialement aménagé et pensé pour eux et bénéficier d'ateliers culturels comme l'éveil musical.

L'après-midi, l'animatrice accueille les parents et les assistants maternels sur rendez-vous pour des conseils sur les démarches administratives.

Si vous souhaitez devenir assistant maternel, le RAM peut faciliter vos démarches en vous donnant les informations nécessaires à ce parcours.

Contact : Mardi et le jeudi au 04 70 67 94 29  
Ramstramgram.lurcy@orange.fr

## CENTRE SOCIAL ADEQUAT

Au Centre social Adéquat vous trouverez les services suivants :

– Un **service « accueil de loisirs » pour les 3-12 ans** : les mercredis à partir de midi et pendant les vacances scolaires (excepté Noël), et cinq semaines en juillet/août et un mini-camp pour les enfants de 7 à 12 ans en juillet ;

– Un service jeunesse : **journées à thèmes pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans** et un mini-camp ados en juillet pour les 13-17 ans / des sorties mensuelles pour les jeunes de 13 à 18 ans / un relais baby-sitting / une junior association ;

– Un **service d'animation itinérant** « Passions mobiles » (anglais, arts plastiques, atelier d'écriture partagé, bricolage, couture, cuisine, guitare, gym, informatique, récréa' jeux, relaxation, russe...);

– Un **service « relais d'accueil »** pour les adultes en situation de handicap mental et/ou perte d'autonomie ;

– Un **service « famille-parentalité »** où l'écoute est la première mission ; pour les familles, les parents, le centre social propose un soutien et un lieu d'informations pour toutes les difficultés liées à la sphère familiale ;

– 12 **animateurs** interviennent sur 8 communes : Guy Barichard (cuisine), Patricia Cotte (arts plastiques), Nathan Dubois (atelier jeunes, informatique, internet),

Thibaut Grandjean (gym), Déborah Eliott (anglais), Audrey Fargeix (gym), Annie Gentilhomme (couture), Sylvie Gozard (récréa'jeux de société), Irina Bettendorff (russe), Nathalie Krompholtz (relaxation), Didier Robin (guitare) et Sylvie Rouault (atelier d'écriture partagé).

Le centre social accompagne les habitants qui souhaitent agir sur leur cadre de vie et c'est dans cette optique que, cette année, des habitants ont constitué des groupes de réflexion et travaillent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Vous pouvez rejoindre l'un de ces groupes à tout moment et retrouver leur travail sur le site du centre social

Venez faire bouger les choses. Nous vous donnons rendez-vous en 2015 pour échanger avec vous sur les préoccupations que vous pouvez rencontrer au quotidien, envisager ensemble les actions pour y répondre, dans le but d'écrire le projet social du centre pour les 4 années suivantes (2016-2019). Ce projet concerne tous les habitants du territoire qui souhaitent faire bouger les choses : à tous on peut tout ! Venez faire entendre votre voix !!!

Centre social Adéquat, place de l'église, à Bourbon l'Archambault.

Présidente : Brigitte Errotabéréa,

Directrice : Christiane Duffau

Téléphone : 04 70 67 12 63  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le lundi matin.

adequat4@orange.fr

www.adequat03.fr (accès à la page facebook)



## CCAS

Le **repas** offert aux personnes de plus de 65 ans par le CCAS (centre communal d'action sociale) a eu lieu le samedi 11 octobre 2014 à la salle polyvalente. Les convives ont bien apprécié le repas préparé par les commerçants locaux (boulangerie, Chuchal et épicerie) et servi par la nouvelle équipe du CCAS.

Les menus ont été réalisés par les enfants de l'école maternelle de Franchesse, le reste de la décoration par Martine Charveyron et Sylviane Meunier.

Nombreuses photos sur le site de la commune, rubrique 'Vie municipale' puis CCAS.

Composition de la nouvelle équipe : Président, Gérard Vernis ; vice-présidente, Chantal Valnon ; membres élus, Eric Bouchon, Christian Collaye, Isabelle Desurrier-Lafleuriel, Sylvine Hamel et Vincent Lecocq ; membres nommés : Martine Charveyron, Carine Diat, Sylviane Meunier, Thérèse Thuard et Chantal Valnon.

---

## ETAT CIVIL

---

### Naissances :

- 1<sup>er</sup> août 2014 : Tahina, fille de Romain Jean et Valérie Pronkaert, domiciliés à Gadon.
- 19 octobre 2014 : Ninon, fille de Clément Debarnot et Lisa 'S Jongers, domiciliés « Le Grand Crottet ».
- Le 15 décembre 2014, Jules, fils de Jérôme Primeau et Laetitia Courdournac, domiciliés à Rouère.

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

### Mariages :

- 23 août : Pierre-André Leblanc et Julie Plancher, domiciliés « Le Désert ».

27 septembre : Christophe Martel et Vanessa Hohm, domiciliés « Chemin de Rouère ».

- 29 novembre : Maurice Martel et Amandine Lendoye Nzougua, domiciliés « Les Gaulmes ».

Meilleurs vœux de bonheur.

### Décès :

- 1<sup>er</sup> août : Richard Gourichon, domicilié à Marchandière.
- 7 août : Jean Semet, domicilié au Mont.
- 15 septembre : Andrée Gaïde, épouse Saint Marc, domiciliée aux Mariats.

Nos plus sincères condoléances aux familles.

---

## HABITAT

---

### FAIRE CONSTRUIRE A FRANCHESSE

Tous les renseignements concernant les cinq terrains viabilisés tout récemment sur la commune sont disponibles sur le site Internet de Franchesse dans la rubrique « S'installer à Franchesse ».

#### Exemple d'une parcelle à vendre :

A vendre terrain entièrement viabilisé sur Franchesse (Lot n°1).

Prix au m<sup>2</sup> : 17,50 €.

Surface : 850 m<sup>2</sup>.

Prix du terrain : 14 875 €.

Tous les renseignements, y compris règlement, sur le site de la SEAU (Société d'Équipement de l'Auvergne) : [www.seau.fr](http://www.seau.fr)



### ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

« Le CAUE est une association départementale à votre service, et au service du développement harmonieux du territoire dans lequel vous habitez. Tout le monde est concerné par le cadre de vie, l'environnement ou l'image que l'on donne de notre territoire. Nous accompagnons les porteurs de projets, collectivités ou particuliers, qui s'interrogent sur les différents aspects d'un projet sur les plans paysager, environnemental, urbain et architectural. L'équipe du CAUE est composée d'architectes, d'urbaniste et paysagiste qui apportent des conseils gratuits sur votre demande et dans un esprit de service public. »



*Jocelyne Grenier, directrice du CAUE 03*

#### Habitat :

« J'apporte, gratuitement, une réponse professionnelle et neutre aux questions concernant la construction, la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments. Je vous accompagne sur les démarches administratives, le choix de l'architecte, l'implantation de votre maison, les techniques de construction, le choix des matériaux... Les interventions se font en amont du projet et ne peuvent pas interférer avec le travail de maîtrise d'œuvre. Je peux répondre à vos demandes par mail, courrier ou téléphone mais aussi sur rendez-vous dans nos locaux ou dans votre bâtiment si cela est nécessaire. Également trois architectes vacataires, répartis sur trois secteurs du département se déplacent chez vous sur rendez-vous. »

*Hervé Bocquet, architecte-conseiller.*



## **Paysage :**

« Vous avez un projet d'aménagement ? Que vous soyez élu, propriétaire de votre maison ou de gîtes, je vous propose une expérience unique... Etre à votre écoute, de vos idées, de vos opinions, de vos motivations, de vos besoins... Je peux, en tenant compte des spécificités du contexte local comme l'environnement, vous accompagner dans vos projets d'aménagements d'espaces publics, d'abords de bâtiments ou bien de gîtes. »

*Romain Rateau, paysagiste-conseiller.*

## **Agriculture :**

« Ma mission, auprès des agriculteurs, consiste à les accompagner dans leurs projets de nouveaux bâtiments : déterminer l'implantation, l'orientation, les volumes nécessaires, les matériaux à utiliser, les couleurs... Je les conseille sur l'intégration paysagère de l'exploitation dans son ensemble. Nous traitons également les aménagements afin que l'accueil du public se passe dans de bonne condition. »

*Anne-Claire Marie-Jeanne, chargée de mission.*

## **Collectivités :**

« Elles ont besoin de conseil à la fois en amont mais aussi dans le suivi des procédures de leur projet. Mon but est d'accompagner les élus dans la gestion de leur territoire communal et supra communal. L'approche du CAUE se veut transversale et qualitative. »

*Anne-Claire Marie-Jeanne, chargée de mission.*

## **Jeune public :**

Pour permettre aux jeunes de découvrir l'architecture, les paysages ou le patrimoine de l'Allier, nous mettons à disposition des enseignants des mallettes pédagogiques à retirer par au CAUE, mais également un ensemble de données concernant le patrimoine sur →

notre site Internet, des fiches, des dossiers, des quizz, du vocabulaire illustré...

## **Documentation :**

« Nous tenons à votre disposition une documentation sous forme de revues, ouvrages, fiches thématiques. Certains documents peuvent être prêtés. Nos éditions sont téléchargeables, en format .pdf sur le site Internet, mais elles peuvent être également retirées gratuitement dans nos locaux ou être expédiées par voie postale (une participation en timbres est demandée pour les frais de port). »

*Maud Gilbert, chargée de communication.*

**Renseignements :** CAUE 03 – 14, cours Jean Jaurès - 03000 Moulins - Tél. : 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28 - caue03@wanadoo.fr - www.caue03.com

## **AIDES POUR L'HABITAT**

L'Agence départementale d'information sur le logement de l'Allier (ADIL03) a mis en ligne deux **guides des aides locales à l'habitat dans l'Allier**, l'un à l'intention des propriétaires occupants et l'autre pour les propriétaires bailleurs.

Ces guides recensent les différentes aides à l'habitat mises en place dans l'Allier par le Conseil général, les communautés de communes et d'agglomération et les communes : environ 120 aides classées par thèmes (travaux lourds, travaux d'économies d'énergie, d'autonomie, de ravalement de façades...). Ils seront régulièrement mis à jour.

Pour les consulter, ainsi que les principaux guides nationaux, visitez le site Internet : [www.adil03.org/](http://www.adil03.org/)

Le Conseil général met un numéro de téléphone à disposition des particuliers pour obtenir des renseignements sur les aides proposées dans le cadre de la **rénovation énergétique** : 04 70 34 41 84.

---

## **FINANCER SON PERMIS DE CONDUIRE**

Tu as entre 16 et 25 ans et tu veux passer ton permis de conduire mais c'est cher ! Il existe plusieurs possibilités pour obtenir des aides financières.

Le **Conseil général** de l'Allier octroie entre 200 et 600 € pour le permis de conduire ou pour la conduite accompagnée et, depuis janvier 2013, une aide « seconde chance » de 100 € pour une nouvelle présentation en cas d'échec.

Le **Conseil régional** d'Auvergne propose également une aide financière entre 200 et 600 € via son dispositif « carte jeunes nouveau monde ».

Il existe également le permis à 1 € par jour. Toutes ces aides sont versées sous conditions, notamment le quotient familial, et peuvent être cumulées.

## **COVOITURAGE SPONTANE**

Le covoiturage spontané, c'est de l'**autostop sécurisé**.

L'auto-stop organisé permet de :

- covoiturer et ainsi de réduire nos émissions de CO2 ;
- aller où on veut quand on veut à moindre coût ;
- sécuriser l'auto-stop jugé dangereux ;
- partager vos trajets et faire des rencontres ;
- répondre aux besoins de mobilité sans voiture.

Les conducteurs et les stoppeurs sont adhérents (gratuitement) de l'association (siège social au centre associatif, 1 bd Gambetta - 03320 Lurcy-Lévis). Ils s'engagent à respecter une charte de bonne conduite, à utiliser un kit d'autostop et des points d'arrêts identifiés. L'idée consiste à identifier les stoppeurs par une pancarte et les conducteurs par un autocollant.

Soutenue par le Conseil général, l'association a pour objectif de remettre au goût du jour l'autostop et ainsi faciliter la mobilité, les rencontres, la solidarité.

Renseignements sur [www.covoiturage-spontane.fr](http://www.covoiturage-spontane.fr) ou auprès de Simon Bardavid au 04 70 67 91 35 de 9h30 à 12h00 tous les matins et de 13h00 à 16h30 le mercredi.

## S'INFORMER DE LA METEO ET DE L'ETAT DES ROUTES

La carte de vigilance météo, réactualisée au moins deux fois par jour, à 6h00 le matin et à 16h00 l'après-midi, est consultable sur le site de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou par téléphone au 32 50 (0,34 €/minute).

En cette période hivernale, vous pouvez avoir besoin de connaître l'état des routes. Renseignements sur [www.allier.fr](http://www.allier.fr) ou au numéro vert 0 800 0 800 03 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## SAUVEGARDE DES VARIETES FRUITIERES REGIONALES

L'association nationale des « **Croqueurs de pommes** » qui milite pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition vient de créer une antenne dans l'Allier, la 64<sup>e</sup> au plan national.

L'association départementale est née le 15 novembre à Bourbon-l'Archambault sous le nom de « Pomone bourbonnaise ». Jean-Paul Dubost en est devenu le président fondateur à l'issue du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale constitutive.

Les domaines d'action de l'association sont les suivants : multiplier les variétés fruitières, transmettre un savoir-faire (tailler, greffer, traiter en polluant le moins possible...), multiplier les vergers communaux, rendre aux « bouchures » leur rôle nourricier d'antan, éduquer les enfants, approfondir l'identification des espèces.

La cotisation (28 € par famille) permet de financer ces actions. Pour **adhérer**, contacter le président : [jeanpaul43@gmail.com](mailto:jeanpaul43@gmail.com)

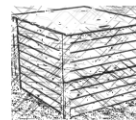
## COMPOSTAGE : UN PROCESSUS NATUREL ET ECONOMIQUE

**Conseils pratiques** : Après avoir suivi une formation mise en place par le Conseil général de l'Allier, Christian Collaye, adjoint au maire de Franchesse, se tient à votre disposition pour vous donner tous les conseils nécessaires à la réalisation d'un bon compost. Inscriptions en mairie : 04 70 66 26 26.

Le Comité d'administration du Sirom a décidé, pour 2015, d'acquérir des **composteurs** pour les personnes intéressées, afin de réduire au maximum leurs déchets ménagers. Ils sont disponibles sur réservation pour **20 €**.

RESERVATION A FAIRE AUPRES DU SIROM  
Rue de Bourbon - 03320 LE VEURDRE  
Au 04.70.66.43.60 - Le plus rapidement possible

M. Mme Mlle  
NOM :  
Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
Téléphone :  
 est intéressé (e) pour réserver un composteur



\*\*\*\*\*

**PENSEZ-Y... EVITER DE MELANGER VOS DECHETS VERTS AUX  
ORDURES MENAGERES !  
CAR LE TRANSPORT ET LA MISE EN DECHARGE  
CÔUTENT CHER**

### RAPPEL DES CONSIGNES

Les déchets de jardin (feuilles, tonte de gazon, branches broyées, fleurs et plantes fanées), les autres déchets organiques (sciure, papiers de cuisine usagés, mouchoirs en papier) et les déchets de cuisine (pain, pelures de légumes, restes alimentaires) sont des **déchets verts qui offrent des aspects très diversifiés et peuvent tous servir à la fabrication de compost.**

Chez soi : Il suffit à cet usage de fabriquer un bio-composteur avec quelques planches et des clous.

Ou de **prendre contact avec nos services pour réserver ce matériel en bois, réglementé, d'un volume de 600 litres (des informations peuvent vous être données au bureau du SIROM).**

Une participation par foyer vous sera demandée à la livraison (d'environ 20 €) et la différence sera prise en charge par le Conseil Général - ADEME et notre collectivité.

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La dernière tranche de travaux d'**enfouissement des réseaux** du bourg a eu lieu à l'automne. Elle concernait la rue des Fossés, la Place Pierre Brizon, le Village et le Rouetton. Ces travaux représentent une dépense de 52 840 € dont 15 852 € à la charge de la commune. Un étalement a été demandé sur cinq ans et notre contribution annuelle sera donc de 3 567 €.

Concernant les **candélabres**, la dépense prévisionnelle est de 24 855 € dont 16 240 € pour la commune. Là encore, un étalement sur cinq ans a été demandé ce qui portera notre contribution annuelle à 3 654 €.

## TRAVAUX DE VOIRIE

Divers travaux de **réparation et/ou création de fossés** ont été programmés sur les chemins du Mont, de Rouère au Mont, de Bel Air, du Grand Domaine, de la Chevrelle, des Drugnauds et du Roi des Bois, pour un montant global de 35 400 €, ce qui représente une **dépense** de 23 010 € à la charge de la commune.

Les travaux étant engagés par des syndicats inter-communaux, toutes ces dépenses figurent en section de fonctionnement de notre budget (Contributions aux organismes de regroupement).

## EGLISE

Les **cloches** pourront de nouveau sonner à toute volée car les cordes qui permettent de les actionner ont été changées. En effet, lors d'un mariage en l'église de Franchesse, une des cordes s'était rompue.

## INTERNET : MONTEE EN DEBIT

Afin d'améliorer les connexions Internet, la pose de fibre optique entre le répartiteur de Limoise et le sous-répartiteur de Franchesse a démarré, de même que l'installation d'une nouvelle armoire au croisement de la D1 et de la route d'Agonges. La **mise en service** initialement prévue pour le 15 janvier 2015, pourrait être retardée de quelques mois.

Renseignements sur [www.auvergneshautdebit.fr](http://www.auvergneshautdebit.fr)

## STADE

Les vétérans du Bourbon Sportif joueront à Franchesse durant la saison sportive 2014/2015.

Le stade dont l'éclairage a été homologué par le district en juin 2014 peut être loué à toute équipe de football qui en ferait la demande auprès de la mairie.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Une vingtaine de personnes sont inscrites cette année au concours des maisons et fermes fleuries. Les **résultats** de ce concours seront donnés le jour de la cérémonie des vœux.

Rappel des éléments essentiels du **règlement du concours** départemental de fleurissement et de l'environnement.

Le concours départemental de fleurissement et de l'environnement a pour objet de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des collectivités locales et des particuliers : maisons, fermes, hôtels...

### Article 6 : Candidats

Peuvent participer aux concours des maisons et fermes fleuries : les maisons d'habitation, les boutiques et établissements commerciaux, industriels, les bâtiments publics ou d'utilité publique (fleuries sur fonds propres) ainsi que toutes exploitations agricoles (sauf établissements horticoles).

Seules doivent être prises en considération les **décorations visibles de la rue ou de la route**, avec dérogation pour les seuls hébergements touristiques marchands et les exploitations agricoles.

### Article 7 : Eléments d'appréciation

Le concours des maisons et fermes fleuries est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Mais il tient compte également, surtout lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, de tout ce qui peut offenser le regard (façade délabrée ou sale, toits en tôle ondulée, crépis inappropriés, portes, fenêtres et clôtures revêtues de couleurs violentes, éléments décoratifs trop prédominants, panneaux publicitaires, etc.).

A Franchesse, comme au niveau national, le jury a recensé les **éléments d'appréciation**, déterminé des

**critères** et établi une **grille de notation**. En voici les éléments principaux : degré de fleurissement, harmonie des variétés, aspect global du fleurissement, utilisation de matériaux divers, originalité des plantations, aspect du bâti...

### Article 8 : Classement

Le concours départemental comporte différentes catégories :

- 1<sup>re</sup> catégorie : Maisons individuelles avec jardin, jardinet ou cour fleurie très visible de la rue ;
- 2<sup>e</sup> catégorie : Maisons individuelles ou appartements avec possibilités réduites de fleurissements (décor floral sur la voie publique, balcons ou terrasses, ou murs) ;
- 3<sup>e</sup> catégorie : Immeubles collectifs comportant plusieurs appartements fleuries ;
- 4<sup>e</sup> catégorie : Hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin (seul le fleurissement de la façade et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération) ;
- 5<sup>e</sup> catégorie : Etablissements industriels, commerciaux, publics (fleuries sur fonds propres), boutiques ;
- 6<sup>e</sup> catégorie : Fermes fleuries, c'est-à-dire toutes exploitations agricoles (non horticoles) situées en dehors du périmètre d'agglomération du chef-lieu de commune (celles situées à l'intérieur de ce périmètre participant automatiquement au concours) ;
- 7<sup>e</sup> catégorie : Meublés touristiques ruraux et chambres d'hôtes : tous les hébergements touristiques labellisés.

**A Franchesse**, seulement **quatre catégories** sont représentées : 1, 2, 4, et 6.

### Article 10 : Organisation des concours

Les concours du fleurissement sont organisés et jugés dans les conditions suivantes :

L'**inscription aux concours** est entièrement gratuite.

- Concours des villes et des villages fleuries : les communes désirant participer au concours font acte de candidature auprès du Conseil général... Attention : l'inscription de la commune au concours des villes et des villages fleuries est obligatoire pour la participation des particuliers au concours des maisons et fermes fleuries...

- Concours des maisons et fermes fleuries : les habitants souhaitant concourir s'inscrivent auprès de leur mairie.

**Déroulement du concours** à l'échelon communal :

Un jury communal est constitué. En parcourant méthodiquement la ville ou le village et ses environs, il désignera les maisons et fermes... les mieux fleuries dans chacune des catégories prévues à l'article 8.

Le jury communal est constitué à la diligence du Maire qui n'est pas obligé, ni de le présider, ni d'en faire partie. Il peut faire appel à des personnes extérieures à la commune... La date de la visite du jury communal devra être arrêtée compte-tenu de la date limite fixée



par le comité technique du fleurissement ; en principe avant la fin de la 2<sup>e</sup> semaine de juillet (date définie annuellement).

Le jury communal dresse son palmarès et désigne pour la commune, le meilleur fleurissement ou les deux meilleurs fleurissements (toutes catégories confondues), plus (éventuellement) le gîte rural ou le gîte chambre d'hôtes le mieux fleuri de la commune (sous réserve d'un fleurissement significatif et correspondant à l'article 7) à présenter au jury d'arrondissement lors de son passage. ↗

Le **jury communal** est composé de quatre élus : Christian Collaye, Aurélien Desterne, Sylvine Hamel et Pierrette Popy.

Renseignements et règlement complet auprès du comité technique du fleurissement et de l'environnement et du comité départemental du tourisme de l'allier : Château de Bellevue - entrée C ou D - 3<sup>e</sup> étage - BP 65 - 03402 Yzeure Cedex. Tél. : 04 70 46 81 50 – Fax : 04 70 46 00 22.

## STATISTIQUES DU SITE INTERNET DE FRANCHESSE

Mois	Visiteurs par mois	Visiteurs par jour (moyenne)	Pages vues par mois	Inscrits à la newsletter hebdomadaire
Juin	1346	45	9 984	125
Juillet	1410	45	11 086	139
Août	1864	60	11 645	146
Septembre	1727	57	11 998	155
Octobre	1996	64	12 687	171
Novembre	1596	51	13 070	179

Vous aussi, retrouvez toutes les semaines l'actualité de la commune (école, commerces, activités, manifestations...) mais aussi quelques infos des communes voisines, du département, de la région... et les **mises à jour** du site Internet en parcourant la newsletter (lettre d'informations) qui peut vous être adressée gratuitement. Votre adresse mail ne sera pas divulguée lors de l'envoi des mises à jour car les adresses sont en copie cachée. Vous pourrez revenir à tout moment sur cet engagement en adressant une demande par courriel ([administrateur-site-franchise@orange.fr](mailto:administrateur-site-franchise@orange.fr)) ou en le signalant à la mairie de Franchesse.

**Vous pouvez vous inscrire directement sur le site**, rubrique « En un clic – S'abonner » ou communiquer votre adresse mail à la mairie.

## MESURES DE VITESSE EFFECTUEES DANS LE BOURG

Synthèse des mesures effectuées sur la RD1 du 27 mai au 2 juin 2014

A noter que de nouvelles mesures de vitesse ont été effectuées dans le bourg fin novembre, début décembre mais nous n'avons pas encore les résultats.

### Sens 1 : Bourbon vers Franchesse

Nombre de véhicules sur la période : 4 461 (4 200 véhicules légers et 261 poids lourds)

Débit moyen journalier (de 6h00 à 22h00) : 600 véhicules légers (VL) + 37 poids lourds (PL)

Débit moyen de nuit (de 22h00 à 6h00) : 35 VL + 2 PL

Débit moyen jours ouvrés : 628 VL et 50 PL

Débit moyen jours fériés : 544 VL et 13 PL

	VL	PL
Vitesse moyenne de jour	46 km/h	43 km/h
Vitesse moyenne de nuit	50 km/h	56 km/h
Nombre d'excès de vitesse	1554	66
85% des usagers roulent	à moins de 57 km/h	à moins de 55 km/h
50% des usagers roulent	à moins de 47 km/h	à moins de 44 km/h
15% des usagers roulent	à moins de 37 km/h	à moins de 34 km/h

## Sens 2 : Franchise vers Bourbon

Nombre de véhicules sur la période : 4 522 (4 296 véhicules légers et 226 poids lourds)

Débit moyen journalier (de 6h00 à 22h00) : 614 véhicules légers (VL) + 32 poids lourds (PL)

Débit moyen de nuit (de 22h00 à 6h00) : 31 VL + 1 PL

Débit moyen jours ouvrés : 638 VL et 42 PL

Débit moyen jours fériés : 524 VL et 13 PL

	VL	PL
Vitesse moyenne de jour	51 km/h	45 km/h
Vitesse moyenne de nuit	53 km/h	47 km/h
Nombre d'excès de vitesse	2499	66
85% des usagers roulent	à moins de 60 km/h	à moins de 55 km/h
50% des usagers roulent	à moins de 52 km/h	à moins de 46 km/h
15% des usagers roulent	à moins de 42 km/h	à moins de 38 km/h

## Vitesse journalière (détail)

### Sens 1 : Bourbon vers Franchise

Km/H	de 0 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	de 50 à 60	de 60 à 70	de 70 à 80	de 80 à 90	Total
Mardi 27 mai	13 VL 1 PL	104 VL 13 PL	253 VL 21 PL	205 VL 8 PL	46 VL 2 PL	4 VL 1 PL		<b>625 VL</b> <b>46 PL</b>
Mercredi 28 mai	14 VL 3 PL	79 VL 16 PL	251 VL 27 PL	203 VL 13 PL	55 VL 0 PL	2 VL 1 PL		<b>604 VL</b> <b>60 PL</b>
Jeudi 29 mai	9 VL 2 PL	108 VL 3 PL	224 VL 7 PL	128 VL 1 PL	26 VL 0 PL	2 VL 0 PL	1 VL 1 PL	<b>498 VL</b> <b>14 PL</b>
Vendredi 30 mai	15 VL 1 PL	126 VL 13 PL	298 VL 12 PL	193 VL 12 PL	49 VL 2 PL	1 VL 1 PL		<b>682 VL</b> <b>41 PL</b>
Samedi 31 mai	17 VL	115 VL 3 PL	186 VL 8 PL	186 VL 8 PL	39 VL 0 PL	2 VL 1 PL	1 VL 0 PL	<b>623 VL</b> <b>26 PL</b>
Dimanche 1 <sup>er</sup> juin	15 VL 3 PL	124 VL 6 PL	258 VL 0 PL	165 VL 2 PL	26 VL 1 PL	3 VL 0 PL		<b>591 VL</b> <b>12 PL</b>
Lundi 2 juin	20 VL 5 PL	105 VL 12 PL	235 VL 33 PL	160 VL 9 PL	53 VL 2 PL	4 VL 1 PL		<b>577 VL</b> <b>62 PL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103 VL</b> <b>15 PL</b>	<b>761 VL</b> <b>66 PL</b>	<b>1 782 VL</b> <b>114 PL</b>	<b>1 240 VL</b> <b>53 PL</b>	<b>294 VL</b> <b>7 PL</b>	<b>18 VL</b> <b>5 PL</b>	<b>2 VL</b> <b>1 PL</b>	<b>4 200 VL</b> <b>261 PL</b>

### Sens 2 : Franchise vers Bourbon

Km/H	de 0 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	de 50 à 60	de 60 à 70	de 70 à 80	de 80 à 90	Total
Mardi 27 mai	7 VL 2 PL	51 VL 4 PL	204 VL 29 PL	278 VL 13 PL	82 VL 1 PL	4 VL 0 PL		<b>626 VL</b> <b>49 PL</b>
Mercredi 28 mai	5 VL 2 PL	44 VL 5 PL	202 VL 22 PL	332 VL 21 PL	103 VL 1 PL	4 VL 0 PL		<b>690 VL</b> <b>51 PL</b>
Jeudi 29 mai	8 VL 2 PL	38 VL 2 PL	214 VL 9 PL	209 VL 1 PL	70 VL 0 PL	4 VL 0 PL		<b>543 VL</b> <b>14 PL</b>
Vendredi 30 mai	11 VL 1 PL	47 VL 2 PL	251 VL 22 PL	320 VL 8 PL	85 VL 0 PL	6 VL 0 PL	1 VL 0 PL	<b>721 VL</b> <b>33 PL</b>
Samedi 31 mai	6 VL 1 PL	51 VL 0 PL	202 VL 14 PL	302 VL 9 PL	75 VL 0 PL	6 VL 0 PL	1 VL 0 PL	<b>643 VL</b> <b>24 PL</b>
Dimanche 1 <sup>er</sup> juin	0 VL 2 PL	20 VL 3 PL	200 VL 5 PL	216 VL 2 PL	64 VL 0 PL	5 VL 0 PL		<b>506 VL</b> <b>12 PL</b>
Lundi 2 juin	11 VL 3 PL	48 VL 9 PL	177 VL 21 PL	247 VL 9 PL	81 VL 1 PL	2 VL 0 PL	1 VL 0 PL	<b>567 VL</b> <b>43 PL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 VL</b> <b>13 PL</b>	<b>299 VL</b> <b>25 PL</b>	<b>1 450 VL</b> <b>122 PL</b>	<b>1 904 VL</b> <b>63 PL</b>	<b>560 VL</b> <b>3 PL</b>	<b>31 VL</b> <b>0 PL</b>	<b>3 VL</b> <b>0 PL</b>	<b>4 296 VL</b> <b>226 PL</b>

- 1 VL circulant à + de 90 km/h le dimanche 1<sup>er</sup> juin.

## RPI FRANCHESSE/SAINT PLAISIR

### Élections de parents d'élèves

Franchesse : 49 inscrits, 19 exprimés, 6 blancs/nuls.

Saint Plaisir : 58 inscrits, 33 exprimés, 9 blancs/nuls

Titulaires / suppléants

Franchesse : Séverine Pozzi / Sarah Dorlencourt.

Saint Plaisir : Florence Garcia / Cécile Vannereux.  
(GS/CP/CE1).

Christelle Pontonnier / Carine Diat (CE2/CM).

### Rythmes scolaires

Les propositions suivantes, présentées d'abord en réunion de parents d'élèves puis au conseil d'école, ont été adoptées le 5 novembre 2013 : Ecole le mercredi matin pour les deux écoles du RPI.

Temps d'activités périscolaires (TAP) à Franchesse, les mardi et vendredi de 13h45 à 14h25, confiés au personnel communal travaillant déjà à l'école.

Temps d'activités périscolaires à Saint-Plaisir, de 15h30 à 16h15 le lundi et de 15h15 à 16h15 le vendredi, confiés au Centre social de Lury-Lévis.

En cette fin d'année 2014, les **effectifs** étaient les suivants :

- Franchesse : 24 enfants (11 petits et 13 moyens) ;
- Saint-Plaisir : 35 élèves (19 GS-CP-CE1 et 16 CE2-CM).

A noter que les élèves de la maternelle participent au **projet départemental « Histoires de bêtes »** en partenariat avec le *Musée de l'illustration jeunesse* de Moulins. En janvier, ils se rendront au musée pour rencontrer une illustratrice et participer à différents ateliers. Ce projet a pour finalité la création d'un album qui sera exposé au musée pendant un mois à compter de la date de *la nuit des musées* (16 mai 2015).

Quant aux élèves de Saint-Plaisir, ils devraient participer à un projet avec le Sictom sur le **tri des déchets** et avec l'Adater sur les **zones humides** et la **biodiversité du bocage**, sans oublier la brocante le 12 avril (à confirmer) et la fête des fleurs le 10 mai.

A noter sur vos agendas le **carnaval** qui aura lieu le 26 février à Franchesse et la **kermesse** le 13 juin (à confirmer) à Saint-Plaisir.

## BUREAU DE POSTE

Sylvie Courtine, **nouvelle conseillère bancaire**, est à votre disposition au 7, rue du moulin à Bourbon l'Archambault - Tél : 04 70 67 60 41.

Courriel : sylvie.courtine@labanquepostale.fr.

Vous pouvez également avoir des renseignements sur les offres de téléphonie de La Poste Mobile pour les particuliers et professionnels.

Le **Bureau de Poste de Franchesse**, ouvert du lundi au samedi de 8h50 à 12h00, vous propose l'ensemble

des produits et services courrier et colis de la Poste, dont une gamme d'enveloppes pré timbrées à l'effigie de Franchesse au prix de 9 € les 10 et 80 € les 100. Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 2014.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le président a obtenu une subvention de 300 000 € au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la future **crèche communautaire** située près du nouvel hôpital de Bourbon. D'autres subventions sont demandées au CG03, à la CAF et à la MSA. La Com-com financerait 20 % du coût prévisionnel de l'opération, soit environ 190 000 €.

Le conseil communautaire participe au côté d'Allier Habitat, à la réhabilitation d'un bâtiment situé à Ygrande pour en faire des **éco-logements inter-générationnels**. Les travaux seront achevés en 2015. Le conseil communautaire autorise le président à signer un bail emphytéotique avec Allier Habitat (qui sera quasi propriétaire pendant 50 ans mais devra restituer le bien à l'issue de la période).

Une nouvelle action de ce type sera menée sur le territoire de la Communauté de communes (hors Bourbon).

La **Zone d'activités économiques** (ou ZAC) située à Bourbon permet d'accueillir des entreprises dans d'excellentes conditions et à faible coût (8 €/m<sup>2</sup>) sur six hectares de terrains. A ce jour, deux entreprises sont installées : une entreprise de menuiserie et un centre de contrôle technique. Un maçon va bientôt s'installer (compromis de vente signé) et une autre entreprise devrait prochainement arriver. On parle d'une pépinière d'entreprises sur la ZAC (action à valider ou pas dans un prochain plan d'actions).

Une plateforme d'**aides à la rénovation énergétique de l'habitat** est en cours de mise en place, en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional et l'Ademe. Il s'agit d'un projet sur trois ans (2015-2017). Une aide pourrait être octroyée aux particuliers pour le financement des dépenses suivantes : audit énergétique, analyse des devis, aide au montage administratif et financier, suivi des travaux.

Le coût de chaque dossier, estimé à 800 €, pourrait être financé à hauteur de 300 € par la Communauté de communes et 300 € par la Région. Si vous avez des projets, renseignez-vous au 04 70 67 11 89.

## TELETHON

Une centaine de personnes sont venues à la salle des fêtes, le vendredi 5 décembre, pour applaudir le plus jeune de nos artistes : Anthony Cheminot. C'est dans une ambiance très conviviale et familiale qu'Anthony a repris quelques succès de Damien Saez, Renaud ou encore Joe Dassin. Cet apéritif festif clôturait parfaitement bien la fin de semaine. Corine Gaujour, animatrice du Téléthon sur la commune de Franchesse, remercie chaleureusement toutes les personnes qui l'ont aidée : les élus et leur conjoint, les membres du comité des fêtes, Christelle et Christophe Pontonnier, Murielle Désamais, Didier Popy pour le vin chaud, les membres du club des Lanciers qui confectionnent tous les ans tartes et gâteaux pour le repas communautaire du samedi soir. Un grand merci également à tous les participants et généreux donateurs, sans oublier la municipalité qui a financé les ingrédients nécessaires aux gourmandises proposées ce soir-là.

## ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Gérard Dériot et Claude Malhuret ont été élus sénateurs de l'Allier.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les élections départementales qui remplaceront les cantonales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Elles sont organisées pour élire les conseillers départementaux qui siègeront pendant six ans. Le Conseil départemental est renouvelé en son intégralité lors des élections départementales. Les candidats se présentent en binôme. Chaque **binôme** est obligatoirement composé d'un **homme** et d'une **femme**. Les élections départementales sont organisées au mode de scrutin binominal à deux tours. Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50 % des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé. Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Notre **canton** va rejoindre ceux de Lurcy-Lévis et Cérilly. Il regroupera ainsi 29 communes pour une population totale de 17 204 habitants.

## BIBLIOGRAPHIE LOCALE

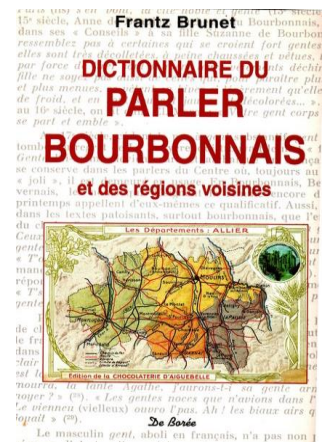
Quelle est l'**origine du nom** choisi par le restaurant **Le Chuchal** à son ouverture en janvier 2000. On trouve la réponse dans le *Dictionnaire du parler bourbonnais et des régions voisines* de Frantz Brunet : Suchal, sub. masc. (parfois Chuchal) – Gros mangeur. Suchal est un ancien nom propre devenu commun.

Né à Moulins en 1783, mort en 1851, Louis Suchal était cordonnier de son état mais, ayant la vue très affaiblie, il dut pour vivre tourner la roue d'un cordier. Affligé d'un formidable appétit, il lui fallait, pour manger à sa faim, manger huit livres de pain à chaque repas... Cette boulimie valut à Suchal, de son vivant, une grande célébrité locale et même régionale ; après sa mort, le privilège de léguer son nom, devenu commun, à la postérité. « C'est un vrai Suchal », disait-on et dit-on parfois encore, aux environs de Moulins, d'un gros mangeur.

**Frantz Brunet** est un linguiste français né à Franchesse le 27 août 1879 et décédé le 26 juillet 1965. Professeur à l'Ecole normale de Moulins de 1905 à 1920, il fut ensuite inspecteur primaire en Saône-et-Loire. Socialiste et Franc-maçon, il a écrit de nombreux articles.

Son œuvre principale est le « Dictionnaire du parler bourbonnais » (Editions De Borée, 2002). Plus de 1000 termes bourbonnais sont ainsi expliqués et leur étymologie est passée au crible. L'auteur donne des exemples de leurs emplois tirés de la littérature ou de témoignages d'anciens.

Il a également écrit deux opuscules sur Charles Peguy qu'il admirait, ainsi que *Vocabulaire bourbonnais : le parler de Franchesse* et *La guerre 14-18 vue de Moulins sur Allier*.



Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- André Despret,
- Isabelle Désurrier-Lafleurriel,
- Vincent Lecocq,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

## IL Y A 100 ANS A FRANCHESSE

En cette année 1914, la commune vit surtout entre deux guerres : la guerre municipale qui s'achèvera dans les premiers mois et le début de la grande guerre à partir du mois d'août.

### Fin de la guerre municipale

J'ai déjà relaté combien la vie municipale avait été agitée au cours des derniers mois de l'année 1913, de démissions d'adjoint en non tenue des réunions pour cause d'absences (Echo des lanciers n° 26 de décembre 2013).

L'année 1914 débute dans la même veine puisque le **1<sup>er</sup> janvier** à l'heure de midi, on est obligé de constater que la réunion ne pourra se tenir : les six conseillers de l'opposition sont absents.

A la réunion du **7 janvier**, tous les conseillers sont présents et à nouveau l'ordre du jour appelle à l'élection d'un adjoint (le dernier élu en 1913 ayant démissionné) – 3 tours de scrutin donnent le même résultat : M. Auboiron, 6 voix et M. Méténier, 6 voix. Le Maire demande alors à ce dernier s'il accepte le poste et se voit opposer un refus. Il propose de rouvrir le scrutin mais M. Méténier déclare « que ce serait peine inutile car possédant les candidats les plus âgés (sous-entendu que le résultat serait toujours 6 contre 6), ils s'opposent toujours à la nomination d'un adjoint. » Et ce « en tout temps et sous toutes les formes ».

Après avoir rappelé les effets fâcheux de cette grève municipale, le Maire propose alors, dans l'intérêt des habitants de la commune, la démission collective du Conseil. Il interroge individuellement chaque conseiller sur sa position et, commençant par M. Méténier ; celui-ci déclare qu'il ne voulait rien faire ni d'une manière, ni de l'autre, appuyé par tous ses collègues dans cette décision.

Que s'est-il passé ensuite ? Le registre des délibérations ne porte aucun renseignement. Le Maire et ses colistiers ont-ils démissionné, rendant impossible toute réunion du conseil ou le Préfet a-t-il procédé à la dissolution de ce Conseil « fantôme » ? Je ne sais.

Toujours est-il que des élections municipales ont lieu le **22 février**. La campagne électorale dut être sévère.

La profession de foi de la liste de Pierre Brizon qui a pu parvenir jusqu'à nous commence par

ces mots : « Aux travailleurs de Franchesse ! Citoyens, vous avez été trahis. C'est le moment d'ouvrir l'œil, de voir clair et d'exécuter les judas... Vous venez de chasser les réactionnaires du Conseil, de les mettre à la porte. Etait-ce tolérable de les y laisser entrer par la fenêtre ?... Vous avez vu alors 2 partis se former au Conseil : 1° celui des Petits avec Brizon et ses cinq camarades socialistes(...) 2° celui des Gros (...). »

Et sur quatre pages s'étalent les griefs de cette liste contre l'autre, concernant surtout la situation financière de la commune. Encore une phrase : « Si donc vous voulez être maîtres chez vous, dans votre mairie, votez pour la liste des socialistes et des travailleurs comme vous. Mais si vous voulez encore être régentés par les loups déguisés en bergers, votez pour l'autre liste. »

Nul doute que la profession de foi de l'autre liste contienne des propos aussi acerbes, mais nous ne l'avons pas.

Et l'on arrive à la séance extraordinaire du **8 mars**, au cours de laquelle le président de la délégation spéciale (mise en place par le Préfet pour expédier les affaires courantes en l'absence du Conseil), M. Bonnait – faisant fonction de Maire – installe la nouvelle municipalité, à savoir : MM Auboiron Louis, Brizon Pierre, Dalaudière Joseph, Virmoux Léon, Boissery Jean-Marie, Berthommier Georges, Parodat Jean-Marie, Forge Claude, Desforges Claude pour une liste et Mallet Maurice, Méténier Gilbert et Madet Georges pour l'autre liste.

M. Méténier Gilbert, doyen d'âge, prend alors la présidence pour procéder à l'élection du Maire : Pierre Brizon est élu par 9 voix et 3 bulletins blancs. L'adjoint, M. Auboiron, est élu dans les mêmes conditions. La séance se poursuit par l'élection des différentes commissions.

Une des conséquences de cette crise municipale est examinée à la séance du **2 août** suivant puisqu'on demande à M. le Préfet de l'Allier d'user de son influence, si besoin est, afin d'ordonner le paiement des sommes dues aux employés municipaux, ouvriers et fournisseurs de la commune qui n'avaient pu

toucher le montant de leurs salaires ou fournitures. Par la suite, au cours de l'année, les votes concernant les budgets se feront sans la participation des membres de l'opposition.

## La grande guerre

Pour cette réunion du **2 août**, les conseillers ont été convoqués d'urgence le matin pour se réunir à deux heures de l'après-midi le même jour. M. le Député-Maire est absent, retenu à la Chambre sans doute, ainsi que MM. Mallet et Forges, tous deux mobilisés. Sous la présidence de l'adjoint, Louis Auboiron, on constate que M. Parodat, le délégué aux signatures, va être appelé à rejoindre son corps ; il convient de le remplacer [M. Parodat, boulanger au bourg, était sans doute le plus proche de la mairie pour signer chaque jour les divers courriers de la mairie – NDA]. Parmi les conseillers exemptés de service militaire, c'est M. Boissery qui remplira cette fonction de conseiller municipal délégué. En levant la séance, M. Auboiron fait appel « aux sentiments fraternels des administrés et les engage à s'entraider pour l'enlèvement des récoltes ».

A la séance du **15 août**, seuls cinq conseillers sont présents. MM Méténier, Parodat, Mallet, Berthommier, Forges, Desforges et Dalaudière sont mobilisés.

Avant de régler quelques questions financières déjà évoquées dans de précédentes réunions (créances Bérillon, créances Richard, menuisier pour la fourniture de bois de chauffage des écoles datant de 1913, fournitures et travaux faits aux écoles en 1914, etc.), M. le Député-Maire résume en quelques mots la situation actuelle de la France. Il est certain, dit-il, qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul parti, « le parti français ». Il exprime avec espoir que le droit, la vérité, la justice triompheront de la barbarie allemande représentée par l'empereur et son entourage. Pour ce, il faut aider le gouvernement par tous les moyens pendant que nos jeunes défendent nos droits et notre liberté à la frontière. Ceux qui y restent, y compris les femmes et les enfants, doivent contribuer à l'enlèvement des récoltes, au battage des grains et aux ensemencements.

Au fur et à mesure que se présenteront les différents travaux, le Maire et les conseillers se

tiendront à la disposition des administrés, leur apportant ainsi le secours de l'expérience qu'ils ont acquise et leur appui moral.

Dans la même séance, il est mis en place un service de renseignements sur les événements actuels. Chaque matin un bicycliste ira à Bourbon chercher les journaux ; journaux qui seraient ensuite affichés (dépenses journalières : 0,25 € pour les journaux, 0,50 € pour le bicycliste).

A la réunion extraordinaire du **4 octobre**, à laquelle seuls le Maire et quatre conseillers sont présents, M. Brizon salue, dans un propos liminaire, les conseillers mobilisés et particulièrement le citoyen Dalaudière Joseph, conseiller municipal blessé à la bataille de Meaux. Il salue aussi les soldats franchessois qui sont partis et surtout MM. Tuelin François, Roux Louis, Daphy Eugène, Boudet Gilbert, Avenier, Auboiron Louis, Germain Gilbert, Gazet et Pougner, blessés à l'ennemi. Il rend hommage à leur courage et leur envoie le salut fraternel de la commune et les vœux d'une prompte guérison.

Il expose ensuite que la loi sur les allocations des soutiens aux familles nécessiteuses a été étendue dans toute la mesure du possible et portée à son maximum d'effet : les soldats peuvent donc se tranquilliser sur le sort de leurs familles. D'ailleurs, la municipalité veillera à ce que personne ne souffre de la misère [NDA : Je m'étonne qu'à cette date le maire salue justement les soldats blessés mais ne fasse pas allusion aux deux soldats disparus au combat et aux deux soldats déjà tués, à moins que les nouvelles ne soient pas encore parvenues du front].

Au cours de cette séance, le maire expose comment il a organisé le service d'information : affichage des journaux, dépêches téléphoniques, service fonctionnant à la satisfaction de tous.

Ensuite, il rappelle aux conseillers que, sur sa demande adressée au ministre des transports, le gouvernement a obtenu des compagnies de chemin de fer le demi-tarif pour les familles nécessiteuses désirant aller voir leurs blessés. Mais il constate que le reste à payer est encore élevé pour beaucoup de familles. Aussi est-il accepté que la commune prenne en charge la



moitié du restant. Les familles n'auraient donc à payer que le quart du tarif normal. Une commission est créée pour étudier les demandes.

Une somme de 200 francs sera prélevée sur les dépenses imprévues pour acheter de la laine (ce qui a déjà été commencé), laine qui sera distribuée par les soins de l'institutrice à des personnes qui voudront bien confectionner à titre gracieux des vêtements chauds pour nos soldats : tricots, chandails, cache-nez, chaussettes. Une autre somme de 50 francs est prévue pour l'achat de tabac pour les soldats blessés en traitement à l'hôpital de Bourbon (qu'en serait-il en 2014 !).

On étudie ensuite la réponse détaillée à donner à une dépêche envoyée par la ministre Jules Guesde et le ministre de la guerre sur la situation agraire. Concernant la main-d'œuvre, il faudrait décider le paiement de un tiers en argent et la nourriture par le métayer et les deux autres tiers en argent par le fermier-général ou le propriétaire.

L'estimation du cheptel serait faite d'après un taux conventionnel approchant sensiblement les cours antérieurs afin d'éviter la ruine de ceux qui seraient obligés de faire la Saint-Martin<sup>1</sup>. On propose même la suppression de la Saint-Martin en 1914 et celle des règlements de comptes, ces derniers étant reportés jusqu'à l'expiration de la période de guerre tout en maintenant les acomptes.

---

<sup>1</sup> Avant d'être fêté pour l'armistice, le 11 novembre, jour de la fête de la **Saint-Martin**, était un jour important dans le monde agricole. D'abord, les ouvriers agricoles, loués de la Saint-Jean (24 juin) à la Saint-Martin, ou de la Saint-Martin à la Saint-Jean changeaient (éventuellement) de patron ou se retrouvaient sans travail.

Ensuite, c'était le jour traditionnel où les métayers changeaient de ferme. On voyait alors le bourg traversé par des charrois emportant les meubles de la maisonnée et les outils aratoires. Ces changements se faisaient avec des tractations entre le partant, l'arrivant et le propriétaire : ensemencements déjà faits, estimation des récoltes (grains et fourrage) et estimation des troupeaux.

C'est dans la première semaine de novembre que la bascule (quand elle existait) était la plus sollicitée car il fallait peser les animaux. C'était aussi ce jour là que se réglait le compte entre propriétaire (ou fermier-général) et métayers (lire Emile Guillaumin).

On propose aussi la suppression de l'impôt colonique<sup>2</sup> pour 1914 et 1915.

**Du côté de la paroisse.** « Année terrible ! La guerre déclarée à la France par l'Allemagne est une véritable boucherie ». Ainsi commence le curé Soulier dans ses notes pour l'année 1914. Il y voit une punition de Dieu pourchassé de partout par un peuple qui a commis tant d'impiétés. Il constate alors un regain de participants aux différents offices. Chaque jour, de nombreuses bougies sont allumées devant différentes statues la vierge notamment. Chaque semaine, il dit une messe pour nos chers soldats dont, hélas, plusieurs sont déjà tombés au champ d'honneur, avec une forte affluence de parents et amis. Mais l'espoir d'une victoire finale ne s'est jamais démenti.

André Despret

---

<sup>2</sup> **Impôt colonique** : Lorsque fut mis en place l'impôt foncier après la Révolution, celui-ci était à la charge des propriétaires. Mais ces derniers introduisirent une clause nouvelle dans les baux pour faire payer aux preneurs – les colons – fermiers ou métayers, une « contribution mobilière » pour la location de la maison d'habitation, maison qui auparavant était mise à disposition gratuitement par les propriétaires.



## MORTS POUR LA FRANCE CEUX DE 14

Déclarée le 3 août 1914, la grande guerre a déjà fait plusieurs milliers de victimes à la fin de cette même année, dont une dizaine de Lanciers (Franchesse comptait 1 161 habitants au recensement de 1911). Voici une brève biographie de ces soldats grâce aux recherches d'Alexandre Cornieux sur le site « Mémoire des hommes » : [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/)

Le 25 août, **Pierre Galopier**, né le 6 septembre 1892 à Bagneux, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est porté disparu à Roville aux Chênes (Vosges).

Le même jour, disparaît au combat à Mattexey (Meurthe-et-Moselle), le soldat **Julien Micaud**, 2<sup>e</sup> classe au régiment d'infanterie. Il était né à « Merlatière » le 26 décembre 1893.

Le lendemain, 26 août, c'est le caporal au 13<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, **Philippe Parnière**, né le 28 novembre 1893 à Couzon, qui est tué à l'ennemi entre Deinvillers et Clezentaine dans les Vosges.

5 septembre : le 2<sup>e</sup> classe au 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie, **Jacques Bouchon**, né le 4 mai 1891 à Saint-Aubin, décède dans l'ambulance n° 1 du 14<sup>e</sup> corps d'armée allemand à Baccarat (Meurthe-et-Moselle) des suites de blessures de guerre.

Octobre fut très meurtrier puisqu'il coûta quatre vies.

C'est d'abord le 7 que **Michel Libaud**, né le 6 août 1880 au Bourg, 2<sup>e</sup> classe au 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie est tué à l'ennemi à Plessis-de-Roye dans l'Oise.

Le lendemain, le soldat de 2<sup>e</sup> classe au bataillon de Chasseurs, **Louis Deschamps**, décède des suites de blessures de guerre à l'hôpital d'Ulm (Allemagne). Il était né le 15 janvier 1893 au lieu-dit « La Vesvre » à Franchesse.

Né le 15 février 1882 à Cérilly, le sergent au 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie, **Antoine Bobier**, décède à Ricquebourg (Oise) des suites de ses blessures de guerre le 20 octobre.

Le même jour, c'est **Antoine Caillet** qui disparaît. Il était né le 16 juillet 1875 à Saint-Léopardin-d'Augy. Malheureusement, aucune autre information (lieu et cause de la mort, grade et arme) ne figure sur sa fiche. A savoir qu'il s'était marié à Franchesse le 19 novembre 1902 avec Francine Bouchasson, autre nom qui parlera aux anciens Franchessois.

Le 12 novembre, voit disparaître le sous-lieutenant au 298<sup>e</sup> RIT, **Francis Douet** (écrit Douhet sur la plaque apposée à l'église). Il était né le 18 septembre 1879 à Saint-Plaisir. Il a été tué à l'ennemi à Vingres dans l'Aisne.

Tué aussi à l'ennemi, mais à Apremont dans la Meuse le 25 novembre, le 2<sup>e</sup> classe au 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie, **Louis Auboiron**, clôt ce martyrologe pour 1914. Il était né le 24 décembre 1892 au « Grand Domaine ».

Cinq mois de guerre et déjà dix morts !

Morts dont l'âge va de 21 ans pour trois d'entre eux à 39 ans pour le plus âgé.



André Despret